

Le Bonnet Rouge

Quotidien Republicain du soir

REDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2)

5 centimes — PARIS ET DEPARTEMENTS — 5 centimes

Tel. CENTRAL 80-83

DIRECTION & PUBLICITE
14, rue Drouot (Paris 9)
Téléph. CENTRAL 80-70

DIRECTEUR

Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
44, rue Drouot, Paris (9)

Après le Bombardement de Bari

Le Pape et les Moines-Espions

Bari, vous ne l'ignorez point, est une ville italienne de l'Adriatique. Les Autrichiens l'ont bombardée, il y a quelques jours. Or, ce bombardement a été précédé en cotière. Cet être impassible et décoré, n'avait rougi ni peur, ni honte, ni crainte, en apprenant l'annonce de la destruction de la cathédrale de Louvain. Et le voilà gonflé d'une ardeur furieuse parce que des aéroplanes ont lancé des bombes sur Bari. L'homme est indigné, furieux, et se demande si Blanc, à la vérité, ne s'est pas demandé si ces projectiles ont fait des victimes, s'ils ont tué des enfants ou des femmes. Non ! Si le Pape s'est tant irrité, c'est que ce bombardement l'a atteint, lui, Benoît, dans son orgueil.

Benoît XV, en effet, n'aurait pas voulu que les villes ouvertes de la côte italienne fussent bombardées. Pourquoi cette sollicitude ? Le marquis della Chiesa a-t-il par là quelque châtiment qu'il craint de voir accomplir ? On ne sait. Toujours est-il que, quand la guerre fut déclarée, l'Italie avait, dans le Pape, un allié. L'Autriche, Benoît XV écrit à François-Joseph. Le Pape demandait — ou enjoignait — à l'empereur de respecter ses villes italiennes de l'Adriatique.

Le résultat de cette intervention ne tarda point : Bari fut bombardée. D'où la colère de l'homme de Dieu. Il a ordonné à son représentant à Vienne d'aller dire à l'empereur sa surprise. Et, dans le Vatican, et surtout au Palais, on a dit, et on répète, que le Pape est furieux. Et il le semble l'être.

« Eh ! quel ? quelle abomination ! voilà le cas que fait l'empereur des désirs que lui manifeste. Est-ce qu'il se feroit de moi ? »

Et, moi, moi vieux, il se fiche de toi, lui aussi. Tu as tant hésité, tant tâtonné, tant tergiversé, tant reculé, tant dissimulé, que maintenant tu le décides à l'affirmer, tu ne l'écoutes plus. Tu es sûr, même pour François-Joseph. Tu ne t'attendais pas à

De 3 à 6 heures

Avions et dirigeables italiens bombardent avec succès une ligne de chemin de fer autrichienne

ROME, 23 juillet. — Communiqué du chef de l'état-major de la marine :
« Dans la nuit du 23 juillet, un de nos dirigeables a jeté des bombes sur Sarnopol et sur le chemin de fer de Nabresina. Toutes les bombes ont fait explosion avec d'effrayants résultats.
« Cette incursion aérienne a été répétée par nous la nuit dernière, sur le chemin de fer de Nabresina. Un fort poids d'explosifs a été de nouveau jeté sur ce point avec de très bons résultats. Chaque fois nos dirigeables sont revenus indemnes, bien qu'ils aient eu à essayer une très violente canonnade et une très vive fusillade.
« Ce matin, à l'aube, l'ennemi par un obusier et quatre contre-torpilleurs, à canon ordinaire, quelques parties du chemin de fer de littoral de Ortona à Pedaso et l'île de Trémiti. A Ortona seulement, on a regretté la mort d'un vieillard et d'un enfant de quatorze ans.
« Les dégâts matériels sont de faible importance. »

UN DEMENTI OFFICIEL INDIGNE
ROME, 23 juillet. — De source officielle, la note suivante est communiquée à la presse :
« Un communiqué autrichien, datant de nos attaques du 20 juillet sur Podgora et prétendant qu'elles ont été repoussées, n'est pas à affirmer que nos troupes étaient vides. »

A PORTÉE DE GORZ
De la « Tribune de Genève » :
Lubach, 22 juillet. — Sur le front de Gorz, les Italiens ont encore progressé de 300 mètres. Depuis le 13 après-midi, les obus tombent sur les faubourgs de Gorz et les canons sont bientôt à portée de la ville.

NOUVELLES DE BELGIQUE
LA FETE NATIONALE BELGE
Genève, 23 juillet. — On mande de Bruxelles que la foule, comme les années précédentes, à l'occasion de la Fête Nationale, s'est rassemblée sur différentes places de la ville le 21 juillet.

NOUVELLES DU PORTUGAL
LE NOUVEAU CABINET
Lisbonne, 23 juillet. — Le nouveau cabinet a été composé comme suit : M. José Castro, président du Conseil, ministre de la marine; M. Norton Mattos, ministre de la guerre; M. Rodriguez Gaspar, ministre des colonies.

NOUVELLES DE ROUMANIE
LE NOUVEAU MINISTRE RUSSE
Genève, 23 juillet. — Le prince Troubetzkoff est arrivé hier à Bucarest pour remplacer le ministre russe, M. Poklevski-Kozell.

Les Serviteurs de l'Etranger

Le sophiste gâteux

Maurras et la "Marseillaise"

Nous avons publié une lettre adressée à un prêtre, l'abbé Bargey, par le président des Camelots du Roy de Bordeaux, M. Louis de Lacombe.

Le Camelot du Roy expliquait pourquoi ses amis politiques et lui avaient sifflé la Marseillaise dans une réunion catholique organisée par l'abbé Bargey.

Le rappel de cette inconvenante manifestation au moment où les meneurs royalistes essayent de faire parade de leur tout frais patriotisme et tentent de nier leur haine tenace contre l'hymne national français, ce rappel a mis Maurras dans tous ses états.

Une barrière de Samos ou la subite apparition des formes aimées de la cantatrice « A celui qui n'a pas de nœud », n'auraient pas fait mieux.

Le sophiste a voulu discuter et contester ; il n'a réussi qu'à s'empêtrer dans ses phrases boueuses.

Il ne nie point le fait, mais il lui en oppose un autre : il fait raconter par un des siens que les Camelots du Roy chantèrent la Marseillaise pour chahuter un professeur.

La chanter ici, la siffler ailleurs, voilà bien la belle unité de pensées et de méthodes qu'admirait Jules Lemaitre.

Mais ce triste abruti de Maurras oublie que, il y a peu de jours, il écrivait exactement le contraire de ce que raconte son Camelot du Roy bordelais.

Le Camelot bordelais écrit aujourd'hui : « Justement », dit Maurras, — ce qui suit : « Si nous avons trouvé que la Marseillaise était peu de mise dans une manifestation strictement catholique, nous avons su donner à ce chant son caractère national quand l'occasion nous fut fournie de l'entendre dans les rues de Bordeaux en manifestant contre les thèses pacifistes d'un professeur de l'Université possédé de l'esprit germanique. »

« Et tandis que, ce jour-là, nous chantions la Marseillaise et de quel cœur ! — le professeur était entouré et défendu par une cohorte groupée autour du drapeau rouge et aux accents de l'Internationale. »

Et Maurras l'approuve, et il triomphe. Or, le foudre et le maladroït regard oublié que, le mercredi 14 juillet 1915, il écrivait dans cette même Action Française : « Notre invariable doctrine sur la Marseillaise dérive de ce nationalisme fondamental. »

« Nous la chanterons », disait Maurice Pujol, « mais devant l'ennemi » (2) toutes les fois que des libéraux ou des sillonnistes en porteront le défi aux Camelots du Roy, aux étudiants et aux auxiliateurs d'Action Française. »

Et Maurras ajoutait : « Fût-ce afin de répondre à l'Internationale, on refusait de l'entendre... »

On le bonhomme est gâteux, et il oublie le lendemain ce qu'il écrit la veille, — ou

(1) Voir le Bonnet Rouge depuis le 6 juin.
(2) L'ennemi se rencontre-là dans les locaux disciplinaires du dépôt de Bonnetable ? (Note du B. R.)

L'AFFAIRE DES FACTUMS

Le Réquisitoire et les Plaidoiries

C'est décidément une affaire bien étrange que cette affaire des factums. On avait fait un bruit énorme autour de ce procès. On avait annoncé qu'une grande conjuration antipatriotique payée par l'allemand était découverte. On avait évoqué le spectre noir de l'anarchie. Que d'exagérations ! Au lieu de nous trouver en présence de bandits tragiques, nous avons vu des bandits comiques. Comment qualifier autrement le quatuor composé du riche compagnon de Saint-Raphaël, du C. O. A. mal nourri de Billancourt, de l'hypothécaire de la rue Gay-Lussac et de son médium extra-lucide !

Après deux audiences, nous ne savons rien de précis. Le formidable rapport de M. Bouchardon, étayé sur des ragots de comères et sur des bavardages de boutiquiers s'est presque complètement écroulé. Que devient Provost ? Quel est le rôle de Donnadieu ? Parmi tous les témoins cités par l'accusation, il n'en est pas un seul qui soit digne de confiance — pas même le plus insignifiant — au millionnaire trop généreux et au mari trop complaisant.

Restent Hureau et Mme Donnadieu. Il a été établi que cette dernière a jeté des lettres dans des bureaux de poste et, grâce au témoignage de sa petite fille, qu'elle a libéré des rames de papier chez une librairie du Quartier Latin. Quant à Hureau — dont on n'a pas démontré les sentiments anarchistes ou antimilitaristes — divers témoignages ont fait de sa science hypnotique un éloge enthousiaste. Au cours de ses expériences, il a guéri des fibres extirpées des vers solitaires et fait repousser des cheveux. Le malheur est, qu'en même temps, il a évoqué Jeanne d'Arc. Ceci est très grave, car le nom de la Pucelle d'Orléans figure, en bonne place, dans les manifestes incriminés. Au fond, c'est sur Jeanne d'Arc que reposent les principales bases de l'accusation.

Et tout cela, serait pitoyable et vaudevillesque à la fois, si l'on ne se rappelait que les factums odieux, ridicules et incohérents, ont été distribués dans une certaine mesure, à notre avis, les peines les plus sévères.

Mais est-il absolument certain — et ce doute doit inquiéter les juges militaires — que les véritables auteurs de ces libelles ignobles soient assis sur les bancs des accusés ? L'audience d'aujourd'hui nous apportera peut-être, sur ce point, quelques éclaircissements qui paraissent à tous indispensables.

M. PAUL MOREL
Le défenseur du propriétaire de Saint-Raphaël expose l'œuvre de libre-pensée entreprise par le compagnon millionnaire. Fondateur de maisons sociales et de Sociétés coopératives, Provost a consacré une partie de sa fortune aux œuvres humanitaires. Il s'est intéressé à une Fédération anti-antico-sémitisme, — ajoute son avocat. Nous le voyons aisément. Pendant la gloriole, Provost, dans un coin, le regard vaguer,...

OU L'ON RETROUVE LORULOT
Paisant allusion à l'absence de l'anarchiste Lorulot sur le banc des accusés, M. Paul Morel déclare d'une voix forte :
« Lorulot a été de toutes les affaires anarchistes. On l'a rencontré dans toutes les instructions, joints on ne l'a vu dans aucun procès. Il y a vingt années qu'il donne son nom sur la liberté — et une seule sur la Préfecture de Police. »

Ces paroles provoquent une vive sensation. Dans un beau mouvement oratoire, l'avocat de Provost s'efforce d'attribuer aux Allemands la rédaction des factums. Examinant le rôle de son client dans cette affaire, il le résume ainsi : « Provost m'a fait l'effet d'un colporteur qui avait impliqué dans un complot pour avoir coupé les cheveux aux conjurés. »

Après la péroraison de M. Morel, une discussion s'engage au sujet de la provocation à la désertion relevée dans les factums antipatriotiques — ce qui permet à M. le commandant Marcel, commissaire du gouvernement, de prononcer les paroles suivantes :
« Après la guerre, tous les soldats qui auront été fait prisonniers sans avoir défendu courageusement leur vie seront poursuivis en conseil de guerre. »

Cette déclaration inattendue a été accueillie dans la salle par ce qui s'appelle un langage de complète révolte parlementaire. « des mouvements divers. »

M. LAGASSE
Suspension d'audience à 3 h. 20. Les débats reprennent à 3 h. 35. C'est un tour de M. Lagasse de prononcer sa plaidoirie en faveur de Hureau. Il débute en rappelant que son client était juré aux assises de la Seine, il y a ou trois ou quatre ans, dans une affaire où, lui-même, occupait déjà le rôle de la défense. Hureau n'aime pas la politique, il ne fréquente pas les réunions. Aucune allusion antipatriotique ne peut être découverte dans ses œuvres. Jamais il n'a écrit un seul mot contre la Patrie. Mais il a eu le tort de correspondre...

TOUJOURS LORULOT !
Avec qui ?
« Avec Lorulot, s'écrie M. Lagasse, avec ce personnage énigmatique qui joue le rôle principal dans les instructions, mais que l'on ne voit jamais dans les audiences — ce Protée qui hurle dans les réunions sans convictions anarchistes et qui disparaît ensuite... »

Hureau, jésuitophile ? Mais Pascal, dans ces « Provinciales », Edgar Quinet, Raspail, Michelet l'étaient également !
De même que son collègue Morel, l'avocat de Hureau essaie de démontrer l'origine allemande des factums.

L'ORIGINE DES FACTUMS
Le terme « catholique » ne serait pas employé par les antichrétiens. Ce terme que l'on retrouve à plusieurs reprises dans les manifestes ne pouvait être écrit que par un catholique. M. Lagasse soutient cette thèse avec beaucoup d'habileté.
« L'anarchiste le plus convaincu, l'antipatriote le plus ardent fera appel aux frères et aux sœurs, mais aucun Français n'est capable d'écrire que nous faisons la guerre contre la Grande, la Belle et la Noble Allemagne. Ce n'est pas vrai ! C'est impossible ! »

Tant que parle M. Lagasse, son client, adossé à la banquette qui sépare les bancs des accusés des bancs de la presse, regarde, fixement, en face de lui, les membres du Conseil de guerre.

Hureau, apôtre du spiritisme et hypnotiseur convaincu, essaierait-il d'arracher aux juges militaires, par la puissance de son regard, un verdict d'acquiescement ?

Dans Paris
UN SUICIDE RUE JEAN-OUJON
La dame Gave (Marie), 45 ans, domestique sans place, s'est suicidée en absorbant du laudanum, ce matin, à 6 heures, chez sa cousine, concubine, 7 bis, rue Jean-Goujon, qui lui avait offert l'hospitalité de la nuit.

Bourse de Paris
DU VENDREDI 23 JUILLET 1915
Malgré des variations de cours très limitées, le marché est généralement soutenu, sauf sur ce qui concerne les valeurs industrielles russes, toujours déclinées.

Fonds d'Etat. — Français 3 1/2 99 : 93 1/2 ; 1914 : 91 50 ; Russes 1906, 88 70 ; 1907, 77 65 ; 1914, 86 10 ; Extérieure, 84 85.

Actions diverses. — Banque de France, 4.500 ; Banque de Paris, 370 ; Union Parisienne, 515 ; Lyonnais, 1.015 ; Banque d'Orléans, 420 ; Lyon, 1.050 ; Suez, 3.940 ; Nord-Sud, 103 ; Thomson, 520 ; Omnibus, 423 ; Distribution, 403 ; Saragosse, 362 ; Brinsard, 1.290 ; Hartmann, 265 ; Maltzoff, 412 ; Dniebrovienne, 2 075 ; Prowodnik, 360 ; Monaco, 2.330 ; 1/2, 463 ; Malacca, 118 ; Goulchou, 71.

Valeurs minières. — Blancy, 653 ; Naphtes, 300 ; Lianosoff, 280 ; Colombia, 1.096 ; Baku, 1.200 ; North Caucasien, 33 75 ; Spies, 19 50 ; Rio, 1.514 ; Tharsis, 148 ; Chino, 251 ; Utah, 369 ; Spassky, 56 ; Lena, 39 50 ; Balla, 302 ; Phalme, 300 ; Rand Mines, 120 ; Modderfontein B, 11 ; De Beers, ord., 275 50 ; pr., 315 ; Jagersfontein, 70 50.

Le Travail Parlementaire

LA QUESTION DES LOYERS
La sous-commission chargée d'examiner le texte du projet de loi sur les loyers a décidé d'ouvrir la fusion avec celui sur la réquisition des baux.

Elle prendra seulement pour base de discussion les propositions formulées par le Gouvernement.

LE PROBLEME DES BLES
La Commission du budget termine, cet après-midi, l'examen du rapport de M. Métin sur le droit accordé aux préfets pour la réquisition des blés et, s'il y a lieu, la taxation des farines.

Sur le même sujet, les Commissions du Commerce et de l'Agriculture formuleront leur avis.

LES PENSIONS MILITAIRES
La Commission des pensions militaires s'est réunie aujourd'hui, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Ribot.

Elle a adopté un rapport de MM. Bostin et Desfontaines sur le régime à appliquer aux militaires retraités qui ont repris du service pendant la guerre ainsi qu'à leurs veuves.

Une discussion générale s'est ensuite engagée, au rapport de M. Masse, sur les pensions à accorder aux victimes civiles de la guerre.

AU SENAT
LA PROPOSITION DALBIEZ
La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Boudennot vice-président, pour continuer et terminer l'examen des articles de la proposition de loi Dalbiez.

LA SEANCE
La séance est présidée par M. Antonin Dubost.

Le Sénat adopte une proposition de loi relative au paiement, pendant la durée des hostilités, de l'indemnité annuelle pour charges de famille.

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet de loi relatif à l'interdiction des relations d'ordre économique avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

M. Gaudin de Villaine a la parole pour la continuation de son discours.

La Grève des Usines Krupp
UN DEMENTI OFFICIEUX
Bale, 23 juillet. — La « Gazette de Cologne » publie la note suivante :
« Les informations de la presse parisienne sur une grève dans l'usine Krupp, à Essen, sont inventées de toutes pièces. La « Gazette de Francfort » n'a jamais soufflé mot de ces grèves, bien que les journaux parisiens disent lui emprunter de telles informations. Une activité ordonnée et infatigable règne dans la ville où est née la « Floissige Bertha ».

Le rapatriement des grands blessés
Lyon, 23 juillet. — C'est demain samedi que devait se terminer le rapatriement des grands blessés français ; mais, en raison de leur nombre, il a été prolongé jusqu'au 29 juillet.

Les derniers prisonniers du service de santé sont rentrés hier.

De nombreux soldats ont acclamé leurs camarades rapatriés à leur passage à la Valbonne.

Demain : 4 PAGES
Un article de Général PERCIN intitulé : L'ESPRIT DE L'ARMÉE DE DEMAIN

La tension greco-turque
L'INTERET DE LA GRECE EST DE SE JOINDRE AUX ALLIES
Athènes, 22 juillet. — Aucune réponse n'a encore été faite par la Turquie aux protestations de la Grèce contre les persécution de ses sujets. Une démarche du premier secrétaire de la légation ottomane qui est venu apporter les assurances des bonnes dispositions de la Turquie envers la Grèce.

La Porte a adressé hier un communiqué aux journaux de Constantinople démentant l'existence des dites persécution et admettant cette accusation à la malveillance des ennemis de la Turquie.

Dans un article de fond, le journal Patrie, sous le titre : « Si la Turquie survit », explique que, dans l'affirmative, quatre millions de Grecs habitant son territoire sont infailliblement voués à l'extermination complète. La Grèce serait en outre attaquée par les turco-bulgares en vertu d'une entente existante. Le journal conclut que, dans ces conditions, l'intérêt de la Grèce est de se joindre aux puissances de l'entente pour contribuer à la défaite de son ennemi acharné, non pas en intervenant dans une guerre entre trois belligérants, mais afin de combattre pour sa propre cause.

D'autre part, la presse reproduit un communiqué de la légation de Turquie aux termes duquel seuls les habitants des villages des côtes du Bosphore, des Dardanelles et de l'Asie-Mineure, exposés au bombardement, ont été transférés en lieux sûrs dans l'intérieur, ainsi que les habitants de l'Hellespont et d'Aivali qui ravitaillaient la flotte des alliés.

L'Écho est également informé qu'un communiqué semblable a été fait à Constantinople. Cette façon humoristique de traverser la vérité en face de l'émotion causée par les persécution turques produit, ici, une vive impression.

Les Pièces
UN CABLE ENDOMMAGÉ PAR UN SOUS-MARIN
Genève, 23 juillet. — Le câble télégraphique anglo-norvégien a été endommagé par un sous-marin allemand ; les communications sont interrompues.

Aux Fournisseurs de l'Armée
Le Sous-Secrétariat d'Etat à la guerre (Service du ravitaillement et de l'intendance), nous communique la note suivante :
« Il arrive fréquemment que des fournisseurs ayant obtenu une réponse plus rapide à leurs offres, s'adressent directement au Sous-Secrétariat d'Etat du ravitaillement et de l'intendance. En fait, les renseignements excessifs de documents à transmettre aux services chargés des études et qui seuls disposent des éléments nécessaires.

Dans un but de simplification et de célérité, le Sous-Secrétariat d'Etat invite les fournisseurs, commerçants et industriels à s'adresser désormais et, le plus possible, sans intermédiaire, directement au Directeur de l'intendance de leur région, pour toutes affaires concernant les denrées et produits de provenance indigène.

Pour les produits exotiques et les marchés de fabrication à passer à l'étranger, les fournisseurs sont priés de s'adresser à l'inspecteur général du ravitaillement, à Paris, 8, boulevard des Invalides et, pour les effets d'habillement et d'équipement d'importation, à l'inspecteur général de l'habillement, 8, boulevard des Invalides.

Des instructions ont été données pour que toutes les offres ainsi faites soient enregistrées et l'assent l'objet d'une réponse dans un délai maximum de 15 jours, pour les produits provenant de notre territoire et dans un délai d'un mois pour les produits à importer.

